

MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT BENIN II

DP N° : PP1-UCF-FDP-02

Selection of Off-Grid Clean Energy Facility Manager
(Sélection du Gestionnaire de la Facilité d'Énergie Propre Hors Réseau)

COMPTE RENDU DE LA REUNION PREPARATOIRE A LA SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Date : 25 août 2016 à 10 heures

Lieu : Salle de conférence de MCA-Bénin II

Participants

MCC

- Christopher DAVIS, Directeur Résident Adjoint.

MCA-Bénin II

- Samuel BATCHO - Coordonnateur National ;
- Gabriel DEGBEGNI - Directeur des Opérations ;
- Grégoire ZINSOU, Responsable du Suivi du Développement des Activités du « Projet Accès à l'Électricité Hors Réseau » ;
- Latifou SOUMANOU - Responsable du Suivi-Evaluation ;
- Macaire AGASSOUNON, Directeur de la Passation des Marchés ;
- Marie-Nicole VIGNON, Assistante Directeur de la Passation des Marchés ;
- Mireille Benedicta COMLAN, Chef de l'Intégration Genre et Sociale ;
- Ilarion GUEDEGBE, Chef de la Performance Environnementale et Sociale ;
- Marcel FLAN, Chef Projet, Chef Projet Énergie Décentralisée ;
- Oswald ACCLASSATO, Chef Projet Construction ;
- Innoncent LOKOSSOU, Chef Projet Suivi des Réformes ;
- Moustapha DIEYE - Chef de mission, Agent de Passation des Marchés ;
- Solange FONTECLOUNON - Spécialiste, Agent de Passation des Marchés ;
- Lily NTAHORWACIYE - Assistante, Agent de la Passation des Marchés.

Consultants

Selon les directives de la Demande de Propositions, la participation à la réunion préparatoire était facultative. Cinq (05) personnes représentant cinq potentiels consultants y ont assisté et ont signé la liste de présence ci-jointe à l'Annexe B au présent compte-rendu.

Président de séance

La réunion a été présidée par Monsieur Samuel BATCHO.

Ouverture de la réunion

A l'ouverture de la session, Monsieur Macaire AGASSOUNON, Directeur de la Passation des Marchés et Facilitateur de la séance a donné la Parole au Coordonnateur National de MCA-Bénin II, Monsieur Samuel BATCHO.

Ce dernier après avoir souhaité la bienvenue aux participants, leur a demandé de se présenter. Il a ensuite exposé de manière succincte, les grandes lignes du Programme en insistant sur l'importance du Projet Accès à l'électricité hors réseau dans la réussite du programme. Il a également assuré les participants de la transparence des procédures de passation des marchés au MCA-Bénin II.

Il s'est ensuite retiré avec le Directeur des Opérations pour des raisons d'obligations professionnelles et a laissé Monsieur Macaire AGASSOUNON, poursuivre la facilitation de la séance.

Ce dernier a donné la parole à Monsieur Marcel FLAN, Chef Projet Energies Décentralisées qui a présenté l'Etendue de la mission en insistant sur les objectifs, l'étendue des tâches, la performance environnementale et sociale, l'inclusion genre et sociale. Selon le présentateur, le Gestionnaire de la Facilité est responsable de l'atteinte des objectifs de la promotion des énergies renouvelables hors réseaux. A ce titre, il est chargé de mettre en place des procédures efficaces et d'assurer la gestion de l'intégralité du processus d'octroi des subventions. Il a rappelé les tâches de chaque phase de la mission contenues dans la Demande de Propositions (DP).

Il a ensuite laissé la parole à Monsieur Ilarion GUEDEGBE, Chef Projet Performance Environnementale et Sociale, qui a abordé le volet « Performance Environnementale et Sociale » de la mission en décrivant les objectifs de performance environnementale et sociale visés par la mission, les textes à respecter (textes nationaux, textes MCC /SFI), les obligations du Consultant et l'accompagnement que MCA-Bénin II l'Intégration Sociale et Genre a insisté sur les questions d'égalité et genre notamment les questions relatives à la traite des personnes, le harcèlement sexuel, le HIV. A ce titre elle a insisté sur le fait que le Facility Manager doit élaborer un document prenant en compte les éléments de la politique genre de MCC (Plan d'intégration genre).

Après l'intervention de Madame Mireille COMLAN, Monsieur FLAN a présenté les livrables affectés à chaque tâche.

Une cinquième présentation a été faite par Monsieur Moustapha Dieye, Chef de Mission de l'Agent de Passation des marchés. Il a présenté les points essentiels à retenir sur la passation des marchés. Pour ce faire, il a d'abord insisté sur le fait que les Consultants doivent s'appropriier l'ensemble des dispositions de la demande de propositions sans en omettre ou négliger aucune pour se donner les meilleures chances de réussite. Il a ensuite rappelé de manière succincte les incitatifs offerts aux soumissionnaires dans le cadre des Compacts MCC, pour donner une meilleure

perception du système dans lequel les consultants vont soumissionner. Il a enfin formulé les recommandations suivantes aux participants pour une meilleure préparation des propositions à soumettre.

- Sur la capacité organisationnelle et expérience du Consultant : Privilégier les alliances entre Bureaux dans le cadre de groupement à formaliser, pour développer des complémentarités et mieux répondre aux exigences ; Formuler clairement et de manière exhaustive les références proposées pour en faciliter leur évaluation par le Panel ; Garder à l'esprit qu'une vérification des références est faite en cours d'évaluation par MCA-Bénin II.
- Sur l'approche méthodologique et plan de travail : S'assurer de l'exhaustivité de la méthodologie et de la prise en compte de tous les aspects de la mission ; Ajuster la méthodologie aux spécificités et contexte de la mission et éviter des formulations généralistes ; S'assurer de la cohérence du plan de travail par rapport à la méthodologie développée ; S'assurer que le plan de charge de chaque Personnel clé soit suffisant et que la répartition du déploiement Siège/Terrain soit bien faite (certains cumuls de postes peuvent occasionner des chevauchement et perturber le Plan de travail).
- Sur la qualification du personnel clé : Respecter les exigences des Termes de référence afférents à la qualification du Personnel Clé ; Mobiliser les Experts qui répondent à tout point de vue aux exigences fixées, afin d'engranger le maximum de points (à défaut de disposer d'une ressource qualifiée en interne, chercher à l'extérieur) et s'assurer de leur disponibilité ; Fournir les CVs suivant le format requis par la D.P pour en faciliter l'exploitation par les évaluateurs.

Il faut enfin s'assurer que la proposition a été signée par la personne dûment habilitée (soit par les statuts ou une procuration).

Cette présentation a été suivie par la séance des questions et réponses.

Séance des Questions et Réponses

Monsieur Macaire AGASSOUNON a expliqué que toutes les questions posées et qui seront transmises par écrit à MCA-Bénin recevront formellement une réponse. Les réponses aux questions ainsi que le compte-rendu de la réunion préparatoire seront transmis à toutes les firmes représentées à la séance et à celles qui ont sollicité la Demande de propositions auprès de MCA-Bénin II.

Il a ensuite donné la parole aux participants pour poser des questions.

Les questions ont été posées par certains participants verbalement. Un participant a transmis ses questions par écrit après les avoir posées verbalement. Toutes les questions posées figurent à l'annexe A au présent compte-rendu.

Sur la question d'un participant qui a voulu savoir si les communications peuvent être distribuées aux participants, il lui a été rappelé que les différentes présentations sont des résumés du contenu de la Demande de propositions.

Clôture de la session

À la fin des questions/réponses, Monsieur Macaire AGASSOUNON a remercié les représentants des firmes pour leur participation, et leur a précisé qu'ils peuvent soumettre d'autres questions par écrit jusqu'au 8 septembre 2016 au plus tard par courriel avant d'annoncer la clôture de la réunion préparatoire à la soumission des propositions.

La séance a pris fin à 11 h 40 mn.

Annexe A : Questions posées par les participants

1. Est-ce que les autres experts clé autre que le Projet Manager doivent résider au Bénin ?
2. Pouvez-vous clarifier le calendrier d'exécution ?
 - a. Période de base : 12 mois
 - b. Période optionnelle : 48 mois : Est-ce que c'est un seul renouvellement ou renouvellement périodique ?
3. Est-il préférable d'avoir les bureaux du Consultant dans l'immeuble de MCA-Bénin II ?
4. Le Projet Manager doit-il être résident au Bénin et qu'en est-il des autres personnes clé ?
5. Liste de présence peut-elle être transmise aux participants ?
6. Les communications de la réunion préalable peuvent-elles être distribuées ?

Annexe B

Liste de présence des participants